

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N°: ICC-01/04-01/06

Date: 08 novembre 2006

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit :

M. le juge Claude Jorda, juge président

Mme la juge Akua Kuenyehia

Mme la juge Sylvia Steiner

Greffier :

M. Bruno Cathala

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c/

THOMAS LUBANGA DYILO

Public

Désignation par Maître Carine BAPITA BUYANGANDU, représentant légal de la victime
a/0105/06, de George Currie GEBBIE pour la représenter lors de l'audience de
confirmation des charges les 9 et 10 novembre 2006

Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo

Mme Fatou Bensouda

M. Ekkehard Withopf

Le conseil de la Défense

Me Jean Flamme

Mme Véronique Pandanzyla

Les Représentants légaux des victimes

Me Luc Walley

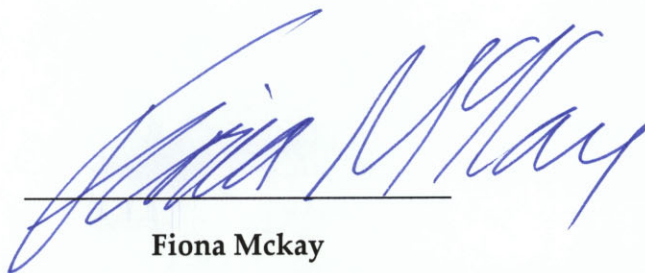
Me Franck Mulenda

Me Carine Bapita Buyangandu

VU la décision de la Chambre Préliminaire I en date du 20 octobre 2006 accordant la qualité de victime au Demandeur a/0105/06 au stade de l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*.

VU la décision de la Chambre Préliminaire I en date du 07 novembre 2006 fixant le début de l'audience de confirmation des charges au 09 novembre 2006.

Le 07 novembre 2006, la Section de la participation des victimes et des réparations (SPVR) a reçu la désignation par Maître BAPITA BUYANGANDU, représentant légal de la victime a/0105/06, de George Currie GEBBIE, avocat, pour la représenter lors de l'audience de confirmation des charges les 09 et 10 novembre 2006.



Fiona McKay

Chef, Section de la participation des victimes et des réparations

Fait le 08 novembre 2006

À La Haye, Pays-Bas

From: Carine Bapita [mailto:carine_bapita@hotmail.com]
Sent: 07 November 2006 16:19
To: Mckay, Fiona
Subject: RE: La Haye, 9 novembre 2006

Chère madame,

je vous confirme par la présente que Maître George Gerbbie, me représentera à l'audience du 9 et 10/11/2006 à la Haye devant la cour pénale internationale pour assister la victime a/0105/06.

Ceci pour la simple raison que j'arriverais à la Haye le 10/11/2006 à 11 heure.

Me Carine BAPITA BUYANGANDU

Avocat